



Luxembourg, le

19 MAI 2023

**Ministère de la Mobilité et des Travaux
publics**

Département des travaux publics

4, place de l'Europe

L-2940 Luxembourg

N/Réf.: 91495-M-M-M-M

V/Réf.: 261348/039447 | Réf. APC: 20180026

Monsieur le Ministre,

En réponse à votre requête du 16 janvier 2023 par laquelle vous sollicitez la prorogation de l'autorisation n°91495-M-M du 24 mars 2021 concernant l'abattage d'arbres dans le cadre du réaménagement de la N18 dans la traversée de Clervaux sur le territoire de la commune de CLERVAUX, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je fais droit à votre demande en prorogeant l'autorisation précitée pour la durée d'un an à partir de la date de la présente.

Toutes les conditions de l'autorisation n°91495-M-M du 24 mars 2021 restent entièrement applicables.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations et du droit de superficie éventuellement requis.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement,
du Climat et du Développement durable

Marianne Mousel

Premier Conseiller de Gouvernement

Copies pour information :

- Arrondissement NORD
- Commune de CLERVAUX